

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 19 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 DEVE 142 Dépose de toute demande d'autorisation administrative en vue de réaliser des aménagements à l'école Du Breuil pour son ouverture partielle au public.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012, par lequel M. le Maire demande de l'autoriser à déposer toute demande d'autorisation administrative en vue de réaliser des aménagements à l'école du Breuil pour permettre l'extension de l'ouverture au public ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à déposer les autorisations administratives en vue de réaliser les aménagements de l'école du Breuil pour permettre l'extension de l'ouverture au public.

Article 2 : Les présentes dispositions prendront effet après affichage de la présente délibération à l'Hôtel de Ville et transmission au représentant de l'Etat.